

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC08 – Accompagnement à l'évaluation et à la prévention des risques biologiques

Contexte

Les agents biologiques (bactéries, champignons, virus...) peuvent être à l'origine de maladies chez l'homme : infections, intoxications, allergies, voire cancers.

Le risque biologique concerne de multiples activités : les métiers de la santé, les services à la personne, les abattoirs, les services vétérinaires, le secteur tertiaire, les milieux humides, les métiers de l'environnement...

L'évaluation des risques se fait en suivant la chaîne de transmission à partir du « réservoir » d'agents biologiques jusqu'au travailleur exposé. La prévention des risques consiste à rompre cette chaîne le plus en amont possible.

Objectifs

- **Repérer les agents biologiques présents potentiellement sur le lieu de travail**
- **Connaître leurs effets et évaluer les risques**
- **Mettre en œuvre des moyens de prévention adaptés**

Prérequis

Pour bénéficier de cet accompagnement, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15



Demande : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

Variable



Lieu

En entreprise / À distance



Publics concernés

Toutes entreprises selon le secteur d'activité

Exemples d'interventions possibles

- Audit des agents biologiques en présence avec les bases BAOBAB et EFICATT (INRS)
- Aide à l'évaluation des risques biologiques en retraçant la chaîne de contamination
- Conseil sur les solutions de prévention